



Communiqué de presse

21 avril 2022

Frelon asiatique

www.valdille-aubigne.fr



Depuis 2015, la Communauté de communes prend en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques, au titre de la préservation de la biodiversité. En effet, cette espèce invasive, prédatrice entre autres des abeilles, est à l'origine de la disparition de nombreuses ruches.



©Francis ITHURBURU

Si vous observez un nid, la procédure est la même que les années précédentes :

Prévenez la FGDON35 : 09 75 53 57 91 - secretariat@fgdon35.fr

La FGDON35 se chargera de faire intervenir l'entreprise compétente sur le territoire.

La prise en charge financière ne se fera qu'en cas de respect strict de cette procédure et seulement pour les nids de frelons asiatiques.

Pour plus de renseignements

Thomas PELERIN

02 99 69 86 03

thomas.pelerin@valdille-aubigne.fr